

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste



Insertions: 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

L'ACTE D'UN DÉMENT

Le journal le « Rabelais » de Nice continue sans se lasser sa patriotique campagne contre l'abominable traité franco-monégasque du 17 juillet 1918 passé entre Pichon et le prince de Monaco qui fait litière de nos droits seculaires sur la principauté de Monaco et reconnaît l'indépendance souveraine de cette principauté.

La seule excuse à l'actif de l'auteur de cette trahison, c'est que la maladie avait déjà commencé son œuvre, le cerveau ne fonctionnait plus normalement, certains de ses discours prononcés à la Chambre des députés et de ses actes dans les derniers temps du ministère Clémenceau ne pouvaient laisser aucun doute sur son état de débilement mental.

Aujourd'hui la vérité ne peut plus être cachée dit le « Rabelais » M. Stephen Pichon, ancien ministre des Affaires Etrangères est en traitement lui aussi à la Malmaison comme atteint de dépression mentale.

N'étant plus une vedette politique, les journaux ont pu cacher cet événement toujours triste d'un homme qui sombre dans le détraquement cérébral, et moi-même, par décence, comme je l'ai fait pour M. Deschanel, je m'en serais tu, n'était que, en l'espèce, au-dessus de la pitié pour un malheur privé, il y a la considération supérieure de défendre les intérêts de la Patrie qu'il a précisément compromis par sa déraison.

Si M. Pichon disparaît, son œuvre subsiste.

Or, pour l'honneur comme pour les droits de la France, il faut qu'il soit réduit à néant, ce traité franco-monégasque du 17 juillet 1918.

Traité tellement effarant, que du premier jour où il fut connu, chacun a dit: « Mais c'est de la folie! » Après avoir été analysé et discuté sous toutes ses faces, il demeurait — du côté de notre diplomatie — de plus en plus incompréhensible et ne devient aujourd'hui explicable que parce qu'il aura été, sinon conçu, du moins accepté et signé par un malade dont le cerveau n'avait déjà plus son fonctionnement normal de l'intelligence et de la volonté.

De quel poids sera cette considération auprès des Chambres françaises le jour où on leur demanderait — si jamais on ose le leur demander — de ratifier un acte où ce Ministre, sans s'en être aperçu et par la substitution d'un seul mot (Principauté au lieu de Prince) se trouve faire abdiquer à la France non seulement sa suzeraineté politique mais ses droits de propriété territoriale et jusqu'à sa dignité même puisque, d'après l'aberration pichonienne, notre premier Magistrat, le Président de la République Française, ne marchait plus — c'est grotesque — comme caudataire de ce Principauté de tolérance qui mégalomanise à Monaco.

Gâtisme d'un côté et de l'autre. Ambition délirante, mieux vaut peut-être que la question « PRINCIPAUTE indépendante et souveraine » se présente sous cet aspect que s'il avait fallu, à l'examen des mobiles, a-

boutir à ces deux conclusions si grosses de sanctions: « Félonie chez un vassal rebelle » et « Prévarication chez un ministre dévoyé ».

En tout état de cause, la France ne doit pas rester victime de ce déséquilibre mental en partie double.

Viennne vite, avec la rentrée des Chambres, le jour où sera déclaré « nul et non avenu » ce traité de la Démence.

Et si l'on veut s'occuper sagement de Monaco, que ce soit pour revivifier le Décret de la Convention du 14 février 1793, qui est resté en sommeil mais n'a jamais été abrogé.

HARDY-POLDAY.

BULLETIN

Comment on « démissionne » un résident général sous la 3^e république

Vers la fin septembre, le résident général ayant achevé ses vacances dans son patelin bourguignon, rentra à Paris avant de rejoindre son poste. Il prépara ses malles, fit retenir ses places au chemin de fer et au bateau puis s'en fut prendre congé de son ministre qui lui fit le meilleur accueil, lui souhaita bonne chance, bon succès et bon voyage. Une poignée de main et le résident général sortit enchanté du vaste bureau qui eût le triste honneur d'abriter le lamentable pantin dont Clémenceau avait fait son ministre des affaires étrangères sans s'apercevoir que le bonhomme avait l'esprit touché.

A peine avait-il franchi la porte qu'un huissier lui remettait un pli le priant de surseoir à son départ jusqu'à nouvel avis.

Le résident ne se trompa pas sur la signification de cette lettre, cependant il espéra encore, son fils étant sous secrétaire d'état et pouvant briser les résistances qui s'étaient mises en travers. Mais le fils pas plus que le père n'obtint l'autorisation de départ.

Et le 26 Octobre arriva sans qu'aucun décret ne vint renouveler la mission. La disgrâce était complète, le résident général était « démissionné ».

Que lui reprochait-on? — 1^o d'avoir fait « subsidiairement » condamner Malvy; 2^o d'avoir compromis l'équilibre financier du pays par ses largesses inconsidérées; 3^o d'avoir laissé implanter les syndicats surtout ceux des fonctionnaires; 4^o d'avoir suivi une politique diamétralement opposée aux vues du département; 5^o d'avoir obligé le gouvernement à faire des excuses à la Consulta et à rapporter le décret visant les centes des terres par des étrangers; 6^o d'avoir favorisé trop ouvertement des intérêts privés; 7^o d'avoir un programme trop vaste et trop coûteux pour les ressources du pays sans tenir compte des moins valeurs qui peuvent se produire par suite de sécheresse et enfin d'avoir été nommé par Clémenceau, le pelé, le galeux, juste bon aujourd'hui à donner aux chiens.

Ces jours derniers à Paris, on parlait de cinq personnalités ayant fait acte ou non de candidats; notre ami M. Gallini, sénateur de la Corse tenait une bonne place dans les pronostics bien qu'il ne fut pas candidat; 2. M. Daniel Vincent, député du Nord; 3. M. Herbet ministre plénipotentiaire; 4. M. Messimy ancien député et ministre de la guerre; 5. M. Urbain Blanc, notre ancien secrétaire général actuellement délégué à la résidence générale du Maroc et l'on envisageait la candidature d'un préfet — qui serait sans doute l'heureux candidat. M. Saint-préjet de l'Aisne ancien préfet des Bouches du Rhône

LETTE PUBLIQUE à M. Ferdinand Marchis délégué financier de Bône

Mon cher et vieil ami,

Je vous attendais, je vous l'avoue franchement à vous voir abonder dans mon sens c'est-à-dire à reconnaître qu'il est nécessaire en l'état actuel de la situation et des besoins immenses de notre chère France de parer au plus vite à la crise des transports dont vous souffrez en acceptant fraternellement la proposition honnête que je faisais de laisser sortir les phosphates du Kouif par la Tunisie, non pas tous, ceux que votre chemin de fer ne peut pas transporter.

Au lieu d'une acceptation franche vous reprenez et discutez le rapport de la Cie des Phosphates de Constantine pour nous dire qu'il est la condamnation de notre premier argument parce que le B. G. E. promet de transporter 700.000 tonnes en 1921.

Vous me permettez de vous faire remarquer que la Cie des Phosphates de Constantine envisageait pour 1920 non un tonnage de 700.000 mais de 800.000 t. soit une différence en moins de 100.000 tonnes qui pourraient prendre le chemin de la Tunisie en admettant que la Compagnie s'en tienne à ce chiffre pour 1921. Mais si vous réservez ce tonnage de 700.000 tonnes au Kouif quel sera celui de l'Ouenza car vous vous imaginez bien qu'une ligne comme celle de Duvivier à Souk-Ahras à une capacité limitée car vos machines de 80 tonnes et vos wagons de 40 t. n'y pourront circuler que le jour où la voie aura été renforcée et les ponts consolidés, choses qui, croyons-nous, restent à faire et demandera un certain temps.

Ce n'est donc pas avec votre matériel usé que vous pourrez arriver à pouvoir enlever le tonnage du Kouif, de l'Ouenza, de vos champs d'alfas vos céréales ou autres minerais de la région.

Vous reprenez également le discours du gouverneur général Lutaud prononcé en 1913 à la session du Conseil supérieur de l'Algérie.

M. Lutaud disait qu'il fallait diviser le programme des chemins de fer minières de l'Est-Constantinois en quatre étapes: 1^o transformation de la voie étroite de Souk Ahras à Kébérît en voie large; 2^o construction de la ligne centrale de Medjez-Sfa à l'Oued Damous; 3^o transformation de la voie étroite en voie large de Kébérît à Tébessa enfin 4^o doublement de la voie entre Bône et Medjez-Sfa.

La première étape est franchie ou sur le point de l'être mais il reste à consolider la voie de Bône à Souk-Ahras pour permettre l'usage de vos grosses locomotives et de vos wagons de 40 tonnes de capacité; quant aux trois autres je me permets de vous demander quel temps il faudra pour leur exécution étant entendu que les formalités restent à accomplir et les fonds à trouver?

Ah! si vous aviez vos coudées franches et libres comme nous ici il suffirait d'une simple signature et d'avoir des fonds, mais vous êtes en Algérie avec son cortège de formalités qui n'en finissent plus; M. Guérin les estimait à six années, mettons trois si vous voulez. Trois ans à attendre! Un siècle en ce moment pour la France épuisée jusqu'aux moelles; de la France qui a besoin de faire fièche de tout bois pour relever son crédit et le plus vite possible! Vous n'y avez pas songé, mon cher ami! trois ans pour les formalités! Et combien d'autres pour leur exécution!

Alors qu'en six mois, vous entendez bien mon cher Marchis en six mois — nous pouvons par nos propres moyens construire les 30 kilomètres qui séparent le Kouif de Kalaâ-Djerda ce qui permettrait de transporter sans efforts tout le surplus de la production du Kouif et de laisser à l'Ouenza le matériel devenu libre. Vous refusez notre concours!

Quelle aubaine pourtant pour l'Algérie d'avoir une voisine qui offre de vous aider parce qu'elle peut le faire grâce à son réseau de chemins de fer dont les points terminus sont si proches de vos gisements principaux qu'on les dirait construits tout exprès pour vous rendre service.

Vous faites fi de cette aubaine, vous préférez vivre d'espérances chimériques que de réalités. En votre for intérieur vous ne pouvez vous empêcher de vous dire que notre solution offerte avec bonne grâce et sans arrière-pensée serait la meilleure aussi nous ne désespérons pas de vous convaincre. Quant au Kouif distrait de la Tunisie, il suffit d'avoir une carte d'état-major dressée de 1881 à 1885 pour s'en convaincre. Ce n'est qu'après la découverte des phosphates qu'il fut détaché de la Tunisie à la suite de démarches entreprises auprès de MM. Massicault d'abord Rouvier ensuite qui consentit à cette rectification de frontière. Vous ne vous en souvenez plus cependant, vous fûtes l'ami intime et le conseiller avisé de celui qui les entreprit dont le signataire se souvient parfaitement car il assista au pantagruelique gueuleton qui en couronna l'heureuse issue.

Je vous prie de croire Mon cher Marchis à ma sincère et vieille amitié. Em. LACROIX.

NOS ÉCHOS

Aux chemins de fer Algériens

Nous avons appris avec le plus vif plaisir l'élevation au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. C. Rouzaud, directeur des Chemins de fer Algériens de l'Etat à Alger.

Cette haute distinction est la juste récompense des éminents services rendus par lui surtout pendant la guerre.

Nous lui adressons nos plus sincères et cordiales félicitations.

À la direction générale des finances

M. Dubourdiou directeur général des finances prend sa retraite après 43 ans de bons et loyaux services pour aller diriger une grande banque à Alger.

Nous ne laisserons pas partir ce haut fonctionnaire sans lui dire les regrets sincères et unanimes qu'il laissera en Tunisie ou grâce à lui nous avons pu passer les quatre années de guerre dans une situation incomparablement privilégiée sous le rapport du ravitaillement.

Il n'a pas dépendu de lui que cette situation continue mais il dut subir des ordres auxquels il ne put se soustraire et c'est à partir de ce moment que l'existence devint pénible cependant pas tout à fait autant qu'en France et en Algérie et surtout au Maroc où la vie est autrement chère.

M. Dubourdiou peut être assuré que son souvenir demeurera impérissable car les traces de son passage sont trop profondes pour être oubliées de sitôt et le vou de tous aurait été de le voir à la tête du protectorat.

M. Grancier était tout naturellement désigné pour lui succéder. Nous lui souhaitons bonne chance et bon succès dans la lourde succession qu'il vient de recueillir.

L'accident de M. Mouchard

Nous avons appris avec une vive peine l'accident survenu à M. Mouchard le très affable directeur de la Cie des Eaux et Gaz de Tunis.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état du sympathique malade s'est considérablement amélioré, sa guérison n'est plus qu'une question de jours.

Mariage

Le 9 courant a été célébré à Paris le mariage de M^{me} Castelli, née Dubois, avec M. A. Cauvin, directeur de la succursale de la Compagnie Algérienne, à Tunis.

Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Prestation de serment

Nos compliments à Me Fernand Mossé licencié en droit, fils cadet de notre ami l'avocat bien connu, qui a prêté serment devant le Tribunal Civil de Tunis.

À l'Instruction

M. le juge d'Instruction vient d'être saisi d'une affaire de dissimulation de bénéfices de guerre.

Les inculpés, MM. B... et M... sont très connus dans le monde commercial.

À la direction de la Sûreté

Un remaniement administratif a modifié l'organisation des services de la direction de la Sûreté publique.

M. Gaudiani, secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien, prendra dans ses attributions la direction administrative des différents services de la Sûreté et M. Fabre est remis à la disposition de l'administration métropolitaine.

Ces dispositions seront mises en vigueur à dater du 1^{er} janvier.

Korbous

La saison a commencé le dimanche 14 novembre. L'Établissement thermal, les hôtels et les locations d'appartements sont ouverts depuis cette date.

M. le Docteur Schoull, bien connu et très apprécié dans la population tunisienne, assure en permanence la Direction du service médical.

Les transports seront effectués, en voitures automobiles très confortables, par la maison Berliet 4 av. de Carthage.

S'y adresser pour tous renseignements.

La Banque de Tunisie

reçoit les souscriptions dès maintenant jusqu'au 30 novembre, à Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte, Béja, Madhia, Monastir, Kairouan, Souk-el-Khomis, Medjez-el-Bah, Ferryville.

À L'EMPRUNT NATIONAL 6 0/0

exempt d'impôts présents et futurs,

PRIX: 100 francs par 6 francs de rente,

Les titres des emprunts de guerre 5 0/0 1915, 5 0/0 1916, 4 0/0 1917, 4 0/0 1918, sont acceptés, à un prix légèrement supérieur à leurs prix d'émission, en paiement de la moitié au maximum de chaque souscription; l'autre moitié pouvant être acquittée en n'importe quelles autres valeurs admises à la souscription, numéraire, bons de la défense nationale échus ou non, etc.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Souscrivez à L'EMPRUNT NATIONAL 6 0/0 EXEMPT D'IMPÔTS

Prix d'émission: 100 francs par 6 francs de Rente.

Les Bons et Obligations de la Défense Nationale sont acceptés en paiement des souscriptions.

Très important. — Toutes les Rentes 4 0/0 et 5 0/0 émises par l'Etat depuis 1915 sont reprises à concurrence de 50 0/0 du montant de la souscription.

On souscrit sans frais au COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS à TUNIS, Sousse, Sfax, Bizerte et Monastir.

Le cimetière juif

MORTS PASSÉS & MORTS FUTURS

Nous recevons communication, par Jacques Bakar, de la lettre qu'il vient d'adresser à M. Israël Zeitoun, Grand Rabbïn de Tunisie.

Quand on l'aura lue on en acquerra peut-être la même conviction que nous, que ce cimetière pourrait bien englober encore pas mal de vivants, s'ils persévéraient dans leur réticence.

Les Juifs se scandalisèrent jadis, de ce que la France préférât se laisser chambarder, plutôt que de reconnaître à un inculpé le droit de savoir de quoi on l'accusait.

Vont-ils se faire chambarder, à leur tour sur le problème non moins saugrenu de savoir si un cimetière que leur loi permet de désaffecter est désaffectable? — N. de la Réd.

Paris, le 25 octobre 1920.

Monsieur le Grand Rabbïn de Tunisie Israël Zeitoun

Tunis.

Monsieur le Grand Rabbïn,

Suivant le journal *El Oun* du 20 février dernier, vous auriez textuellement déclaré au Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, au sujet de la désaffectation du cimetière israélite de l'avenue de Londres, que le rite juif interdisait de toucher aux restes

de nos morts, sauf le cas unique du transport de ces restes en Palestine. Il n'est personne qui ne s'incline devant la sincérité de votre déclaration. Son autorité est empruntée à celle de votre science que nul ne conteste. Sauf votre humble serviteur qui a prétendu le 6 juillet dans la *Petite Tunisie* — dont numéro ci-inclus — posséder un texte abrogatif de ceux sur lesquels vous vous appuyez.

Dans un second article du 24 août je précise mon opinion en ces termes : *J'affirme plus énergiquement que jamais que les cimetières juifs sont, conformément à la loi juive, éminemment aliénables et que, même observés — est une œuvre pie envers Dieu et envers les défunts, bien entendu, sans aucune nécessité de transférer des ossements en Palestine.*

« Qui hasardera un démenti ? » « Ce défi s'adresse à tous les Juifs talmudistes de Tunisie et d'ailleurs. » Cette affirmation est renouvelée dans mon article du 20 octobre, avec mention des motifs qui m'empêchent de fournir mes textes *proprio motu*.

Or, voici qu'un nouveau journal, la *Tunisie Nouvelle* a repris à son compte dans son numéro du 10 octobre la campagne contre la désaffectation lancée vers 1913 par M. Félix Cohen Boulakia dans sa pétition aux Chambres.

Je relève, en premier lieu, combien peu judaïque est l'escorte qui a rallié votre thèse et la soutient en public. M. Boulakia ne s'appuie sur aucun texte ni référence de droit canonique. Il invoque les rites. Mais les rites ne sont pas connus des autorités chrétiennes. Le commun des Juifs en sait-il autrement que par ouï-dire ?

D'autorité personnelle, M. Boulakia n'en a aucune. Ni vous non plus, ni même la voix de Dieu, qui, étant intervenue partialement, un jour, dans une controverse entre rabbins, en fut sévèrement récusée au nom de la raison seule souveraine. Ne le savez-vous pas mieux que moi, puisque c'est au Talmud ?

Sommes-nous d'ailleurs ici, en matière de foi ou même de raison ? Non, rien que de loi, où seuls sont opérants les textes envers lesquels nous sommes sans exécution, en état d'obédience.

Ces textes devront être cités avec références vérifiables. La citation des auteurs n'est-elle pas la règle intellectuelle centrale en théologie juive au point que les docteurs ont prononcé que celui qui ne cite pas ses auteurs, empêche le Messie de venir.

Donc toute l'agitation de M. Boulakia est anti-judaïque. Cet homme est d'une ignorance proverbiallement ridicule en judaïsme : l'ignorance du croquant, de l'am-aaretz. Vous devez répudier ce faux docteur.

Anti-judaïque aussi dois-je le dire ? *Il cor mi preme* — l'admonestation de mon ami Ganouna. Depuis quand les vœux et les aspirations des foules feraient-elles loi pour les savants ? Notre loi ne condamne-t-elle pas les suborneurs du peuple, les ambassadeurs de ses passions ?

Quoi de plus odieux à notre intelligence que les démagogues ? Moïse n'a-t-il pas ordonné d'ériger une haie autour de la loi pour la préserver des souillures de la mésinterprétation populacière ? Isaïe n'a-t-il pas fulminé contre ce peuple d'enfants menteurs qui implorent de leur prophètes des visions illusionnistes ? Jérémie n'a-t-il pas vitupéré ce peuple d'enfants fous à qui l'on ne peut se fier ? Et pour parler, si vous voulez, le langage moderne, le courage civique, l'intrépide résistance des intellectuels aux entraînements et aux superstitions des masses ne sont-ils pas la caractéristique la plus lumineuse du génie de notre race ?

Et ce seraient ces contempteurs de notre éthique, ces débitants de stupéfiants théologiques qu'un Grand Rabbin de Tunisie prendrait pour heurts de sa pensée ? Ils font pire. Ils transgressent de propos délibéré, cette loi suprême de notre religion qui est de nous rendre parmi les peuples — la nation Bien-Aimée, le peuple — étalon du charme, de la distinction, de la vertu et de l'utilité universelle (*Talmud Sabbath 104 b.*)

Car ces hérétiques s'opposent au développement normal de leur cité, en se rebellant contre la loi juive que je proclame et qui les condamne. Ils refusent de la connaître afin de pouvoir arguer de leur bonne foi en la niant tant ils redoutent en leur tribunal in-

térieur qu'elle n'existe impérieuse, vraiment. Cet excellent Ganouna induit en pataqués — par l'Evangile — l'Avonghillon comme l'appelle le Talmud — va-t-il pas, pour symboliser mon ignorance jusqu'à me qualifier de « pharisien » c'est-à-dire de ce qu'il y avait en réalité, parmi nous, de plus vertueux et de plus savant ?

Ne vous apparaîtra-t-il pas désormais combien l'autorité, le prestige, la position de tous ceux attachés à votre thèse sont mis en péril, par la menaçante publication des quelques lignes que je détiens ? n'est-ce point là une aventure de la plus haute gravité pour vous, pour toutes les notabilités religieuses et pour tout le judaïsme tunisien ?

Je tremble d'être amené à déclencher le scandale, sans avoir tout entrepris pour l'éviter, notamment par cette lettre que vous devinez destinée à la publicité, en témoignage de mon innocence. Mais je ne reculerai devant aucune alliance, comme le fit Dieu lui-même, pour réaliser le triomphe de sa Loi et de sa morale.

Mon texte existe. Donc vous pouvez le trouver tout seul, retraire votre opinion, désavouer les charlatans, aiguiller les écrivains juifs vers la soumission absolue à l'intérêt public. Quelle sublime attitude serait cette humilité spontanée d'un grand savant ! Ne l'avoisinerait-elle pas de la Sainteté, ne l'exalterait-elle pas en modèle devant les siècles ? Un roi David hésiterait-il ?

Dieu lui-même ne s'est-il pas repenti du déluge en prenant l'engagement solennel de ne pas recidiver ?

Ah ! Certes, si vous ne jugiez pas opportun de chercher mes textes, si vous ne daigniez pas me faire savoir par retour du courrier le parti que vous allez prendre, alors telle la sentinelle d'Ezéchiel qui a sonné du cor je considérerais avoir libéré mon âme, alors j'endurcirais machiavéliquement le cœur des ennemis de la Loi pour les en écarter davantage et les rendre encore plus indignes des miracles qui en vont jaillir... !

Veillez agréer, Monsieur le Grand Rabbin, l'assurance de mon plus parfait respect.

Jacques BAHAR.

LA HERNIE

ET LES AFFECTIONS ABDOMINALES

Tous nos lecteurs connaissent la réputation universelle acquise par M. A. CLAVERIE le renommé Spécialiste de Paris. Des milliers de personnes habitant notre contrée ont été radicalement soulagées et rendues à la santé grâce aux créations bien-faisantes de cet éminent Praticien dont l'incomparable méthode est sans rivale au monde.

Aussi, c'est toujours avec le même plaisir que nous pouvons annoncer l'arrivée dans notre région du Spécialiste des ETABLISSEMENTS CLAVERIE à tous ceux qui attendent avec impatience sa venue, assurés qu'ils sont de trouver, grâce aux conseils loyaux de sa haute expérience professionnelle et à l'application des merveilleux Appareils Claverie, la vigueur, la santé et le bien-être.

Que tous ceux de nos lecteurs et de nos lectrices atteints de HERNIES, DESCENTES, EFFORTS, DÉPLACEMENTS DES ORGANES, VARICES, etc., ne manquent pas de se rendre auprès de l'éminent Spécialiste qui recevra de 9 h. à 4 h. à :

BIZERTE, Mardi 30, GRAND HOTEL.
TUNIS, Jeudi 26, Vendredi 26, Dimanche 28 et Lundi 29, HOTEL MAISON DONAT.

BÉJA, Mardi 30, BRASSERIE DU PHÉNIX.
Ceintures perfectionnées pour le traitement de toutes les Affections abdominales chez la Femme.

Corsets Réformateurs contre toutes les déviations et déformations de la colonne vertébrale.

A. CLAVERIE, Spécialiste breveté, 234, Faubourg Saint-Martin — PARIS

Chicorée du Nord

À LA BELLE ROUENNAISE

Agents dépositaires
BOULLIER & PARÉ
12, Rue Es-Sadikia — TUNIS

Sempre Avanti

Vous le savez de la santé ? Ne buvez que les sirops, liqueurs limonade et vins de la Maison :

GIUSEPPE BUX
12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

POUR VOS TRACTEURS

POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile **VICTORINE** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **COMPTOIR GÉNÉRAL DES PRODUITS LUBRIFIANTS — TUNIS.**

PETITES ANNONCES

0,75 la ligne minimum : 2 lignes

A VENDRE A ST GERMAIN (à 100 mètres de la plage)

Villa de six pièces - cabinet de toilette w.-cl. grande veranda et cuisine ; Grande dépendance composée d'une écurie pour 2 chevaux, chambre de bonne, petit appartement de 2 pièces et une cuisine.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de LACROIX, Propriétaire — SOUSSE (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — A. COMBRY, 5 et 7, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la poste) — Tunis.

Importation - Exportation de tous produits — Mohamed Ellamli — négociant — rue de France — Sousses (Tunisie) — Adr. Télégr. M. Ellamli — Sousses.

Pianos et Musique. 5, rue Es-Sadikia, Tunis **J. & A. BEMBARON**. Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra **MAUD** l'Eau et la Poudre de riz **MAUD EUV**, 70, Av. Gambetta HYÈRES (Var)

Entreprise Générale de Travaux Électriques A. MINAUD à Fils, ancien Aucoeurier à Minaud - 7, Rue Léon-Roches - Tunis. Réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques - Rebobinage - Entretien.

Droguerie de la Poste, S. Aftal, 15, Rue d'Italie (en face la Poste), Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc.

Entrées coloniales : Borg frères — 11 rue des Glaciers Tunis — Maison de confiance vendant au détail au prix du gros. Produits de 1er choix.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succr. 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis. Brame Frères et Cie, pp^{tes}

MANSOUR BEN GEMAA — Ship Chandier — Fouritures Générales pour la Marine — Sfax (Tunisie). — Maison Fondée en 1900.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viaggi, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pharmacie Scamama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 63, rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Guénod, 1^{re} clinique fondée en Tunisie en 1883 - 1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 — TUNIS

Artificiers — PAONESSA père et fils — Avenue Jules-Ferry — TUNIS.

QUINCAILLERIE-FERRONNERIE — Fers, Fontes, Aciers, Métaux. Fouritures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux publics. Articles de ménage, Éclairage et Chauffage, Maurice Azerm — 11, Rue d'Italie et Rue Es-Sadikia, 11 — Entrepôts : Rue Jean Le Vacher — Télégrammes : Azerm, Tunis — Téléphone 8.43.

Sempre avanti — Brasserie de la Bourse (Ancienne Brasserie Bellevue) GIUSEPPE BUX propriétaires, Sousses-Tunisie — Consommations de 1er choix, liqueurs de marque.

Le Gérant : E. LUXEMBO

Imp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale », sous la direction de

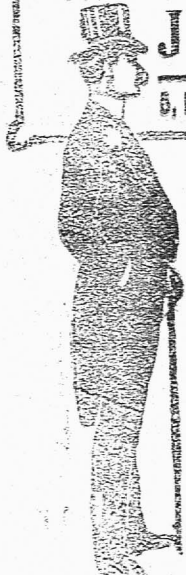
L'Imprimerie Franco-Italienne

L. SORACI

17, Rue d'Athènes - TUNIS - Télé. 11.34

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



PHARMACIE BLOCH
4, avenue de France, et rue Al-Djazira
LÉON BLOCH FILS
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères ;
Optique médicale, Oxygène, sérums,
préparations et pansements stérilisés.
Service spécial d'expéditions immédiates.
Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Chaux Hydraulique et Ciment

Paul POTIN
DÉPOT : rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, rue Es - Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197. Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Régompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Sto F^{es} DES CHAUX ET CIMENT DU BOU-KORNINE
A. BELLINO & Cie (Hammam-Lif)
Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations
Adresser les commandes et correspondances à Hammam-Lif
DÉPOT : 77, Avenue de Carthage — TUNIS

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 78 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE, SFAJ et BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banques. Escompte, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

Vacuum Mobiloil
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Téleg Import-Tunis Téléphone : 0,74

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAJ

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORIN & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES
7, Rue Amilcar, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

TRACTEURS

MAC CORMICK
10/20 H P. à 2 cylindres jumelés fonctionnant au pétrole ordinaire — Allumage à haute tension
SIMPLICITÉ ÉCONOMIE — CATALOGUE FRANCO

MAISON R. WALLUT & C^{ie}

(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 250 millions entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousses
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires, etc. etc.
DÉPÔTS A VUE : 2 o/o — DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE :
de 6 mois à 11 mois 1/2 3 o/o
de 1 an à moins de 2 ans 3 1/2 o/o
de 2 ans et jusqu'à 4 ans 4 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Banque de Tunisie

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des TUILERIES de MARSEILLE & Cie
CHAUX & CEMENTS « VALETTE-VIALLARD » de CHUAS
Admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
FERS, ACIERS MARCHANDS TOILES NOIRS & GALVANISÉS
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
ENTREPOT : Rue de Portugal prolongé — TUNIS — (Tél. 1.00)